

3
S O N G E

D'UN ANGLAIS.

F I D È L E

À SA PATRIE,

ET

À SON ROY.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

SECONDE ÉDITION.

A L O N D R E S :

Et se vend chez M. E L M S L E Y, Strand.

M.DCC.XCIII.

THE

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY

OF CHICAGO

1892

1892

1892

n
l
j
c
l
b
8

SONGE D'UN ANGLAIS,

Fidèle à sa PATRIE & à son ROI.

UN Romain, dans le temps où les Romains étaient esclaves, *rêva* qu'il tuait le Tyran : ce tyran le fçut, & le fit punir de mort. J'ai *rêvé* que j'étais appelé aux Conseils d'un bon Roi, d'un Roi qui a mérité de préserver notre Constitution par ses vertus, autant que notre Constitution le préserve par ses loix : j'espère que mon zèle, fût-il indiscret, obtiendra au moins son indulgence ; je me fais un devoir égal, & de taire mon nom, & de publier mon Songe.

Il n'y a pas long-temps que je suis de retour dans ma patrie ; je soupirais après des loix & après des hommes. Perdu dans un voyage long & dangereux, j'ai erré au milieu d'un Peuple sauvage, qui n'a d'autres règles que l'instinct de sa féroceité, qui adore le mauvais principe, & ne reconnaît pas une Divinité bienfaisante ; qui lui sacrifie des victimes humaines, & qui se nourrit de sang humain. Echappé par un

hasard miraculeux, & à leurs sacrifices, & à leurs festins; en débarquant en Angleterre, je me suis prosterné, & j'ai baissé ce sol Britannique, où l'humanité, la sagesse, la liberté, sont des plantes indigènes. Tout-à-coup j'ai appris que la paix & les loix y étaient menacées; j'ai appris par qui & pourquoi elles l'étaient: j'ai frémi. Heureusement des Proclamations également fermes & prudentes, sont venues ramener les bons, & frapper les méchans d'effroi. J'ai été fier de ma patrie, en voyant de toutes parts ces nobles Affociations qui se formaient pour défendre les Loix, le Roi, & le Peuple. Je me suis mêlé à la foule: beaucoup ont surpassé mes lumières, aucun n'a surpassé mon zèle. Absent depuis long-temps de mon pays, j'avais de longs arrérages & une bien ancienne dette à lui payer. Le hasard a favorisé mes recherches, & je crois que peu de mes compatriotes en ont su plus que moi sur les conspirations extérieures & internes: C'a été un grand jour pour l'Angleterre que le 13 Décembre, l'entrevue du Roi & du Peuple dans la Capitale de l'Empire, l'entouffiasme qui l'a signalée, & l'ouverture du Parlement le plus patriotique, peut-être, qui se soit encore tenu en Angleterre: ç a été un spectacle consolant dans les deux Chambres, que cette lutte si inégale de l'Ambition contre le Pa-

triotisme, & d'une Rhétorique séditieuse contre l'Eloquence de la Vertu ; j'en ai été l'heureux témoin. Enfin, le 15, j'étais à la Chambre des Communes ; j'en croyais à peine mes oreilles lorsque j'entendais proposer de reconnaître *la République Française, & d'envoyer un Chargé d'Affaires à Paris, comme on en envoie un à Constantinople, & à Alger.* La forme même de cette proposition ne me réconciliait pas avec le fonds. Je conjurais la nature, toutes les fois qu'elle crée des talens si sublimes, de mettre à côté tout ce qui est nécessaire pour qu'on les bénisse toujours, & qu'on ne les redoute jamais. J'étais agité ; je m'unissais à la vertueuse indignation du Noble Lord qui demandait, *Comment on osait proposer au Parlement Anglais de s'associer à une bande de Voleurs & d'Assassins ?* En rentrant chez moi j'ai trouvé *l'acte énonciatif des crimes de Louis XVI.* La bêtise de cet acte m'a plus inquiété que n'aurait fait sa malice. Quand on a le front de produire contre un Roi, un tel acte d'accusation, il faut qu'on soit déterminé à voler dans les poches, & à assassiner sur les grand'routes ; par conséquent, ni conscience, ni pudeur, ni frein. Je me suis répété cette phrase de M. Burke : *Le Roi de France est jugé maintenant par le Citoyen Paine, qui sera jugé, dans peu de jours, par le Roi d'Angleterre, (&*

qui, si justice se fait, sera pilorié, du moins en effigie). Je me suis rappelé une autre phrase de la seconde Lettre du même M. Burke, sur la Révolution Française; & je me suis demandé si le salut du Roi de France, auquel tient peut-être le salut de l'Europe, n'était pas un objet aussi digne de l'attention des Cabinets, que la balance entre la Russie & la Porte, ou bien entre la Prusse & l'Autriche. Au milieu de toutes ces agitations, j'ai cédé à la nature; car depuis trois nuits je n'avais pas dormi. Les mêmes pensées m'ont suivi dans le sommeil; tout-à-coup un songe m'a transporté au Palais de St. James: Sa Majesté y tenait Conseil; on y avait appelé un député de chacune des Associations formées dans chaque paroisse de Londres: celle dont je suis membre m'avait nommé son représentant, comme ayant une connaissance plus détaillée des complots. Chaque député a exposé tout ce que, dans son arrondissement, on avait recueilli de faits & de preuves. Les Ministres ont opiné: pendant qu'ils parlaient, j'admirais en eux un vrai patriotisme, un ferme attachement à la Constitution de leur pays, une fidélité inébranlable à leurs alliés; la juste appréhension des malheurs dont l'Europe était menacée par l'invasion de ces nouveaux Vandales; un intérêt profond pour le malheureux Roi de France, & pour toute sa Famille: mais ils pa-

raïssaient craindre que le Peuple Anglais ne connût pas assez ses vrais intérêts ; que, délivré du danger pour le moment, il ne sentît pas assez la nécessité d'en prévenir le retour. Il était une mesure qu'ils n'osâient conseiller, il était un sentiment qui n'appartenait qu'à l'ame seule du Roi. S. M. m'a fait répéter encore tout ce que je savais ; & après avoir réfléchi quelque temps, lorsque tout le monde était dans l'attente & le silence, Elle m'a dit, *Ecrivez.* J'ai pris la plume, & Elle m'a dicté le Manifeste que voici.

MANIFESTE.

c
a
a
P

N
li
to
&
av
de
ré
vi
fer

l'a
d'
ce
po
la
cr
fév
ans

MANIFESTE.

SA Majesté Britannique a suivi tous les événemens dont la France a été le théâtre depuis quatre ans, avec autant d'attention que d'intérêt, mais en même temps avec un esprit de justice & de modération, dont elle peut prendre l'Europe à témoin.

A l'ouverture des Etats-généraux en 1789, sa Majesté, qui s'honore de commander à un Peuple libre, & qui, chaque jour, reçoit les preuves les plus touchantes de l'union qui peut exister entre la liberté & la fidélité, a vu non-seulement sans envie, mais avec satisfaction, que le Peuple Français pouvait devenir participant des bénédictions inestimables, que répand sur ses sujets une Constitution libre, sage & vigoureuse, protectrice de tous les individus & conservatrice de tous les droits.

Des troubles se sont bientôt élevés en France entre l'ancienne autorité, & les autorités naissantes : le Roi d'Angleterre n'a pas même voulu se souvenir de tout ce qui aurait pu le conduire à des résolutions que la politique ordinaire semblait prescrire, & que la justice la plus stricte n'aurait pu reprendre. Sa Majesté s'est crue mieux vengée par un oubli généreux que par de sévères représailles. Elle a fait plus : pendant deux ans elle a formé les vœux les plus ardens pour que le

Roi Très-Chrétien, & la Nation Française, appelée par lui à la Liberté, parvinssent à s'entendre sur leurs vrais intérêts, & sur les moyens d'établir à jamais leur mutuelle & inséparable prospérité.

En 1789 on a menacé de brûler les magasins d'une des premières villes maritimes de France. Sa Majesté Britannique a témoigné hautement l'horreur qu'elle concevait pour un tel projet ; elle a annoncé que les coupables, quels qu'ils fussent, ne trouveraient point d'asyle dans ses Etats : elle a saisi cette occasion de renouveler au Roi, & d'exprimer à l'Assemblée Nationale de France, des assurances de paix & d'amitié, afin que l'un & l'autre, dégagés de toute crainte extérieure, pussent se livrer tout entiers à des travaux d'où dépendait le bonheur de tant de millions d'hommes.

En 1791, la Colonie Française de Saint-Domingue est devenue la proie d'une révolte, & d'une dévastation, trop faciles à prévoir ; Lord Effingham, d'après les ordres qu'il en avait reçus de Sa Majesté, a secouru les Colons de vivres & de vaisseaux ; & des remerciemens publics ont été votés par l'Assemblée Nationale de France à Sa Majesté, & à la Nation Britannique.

Au mois de Septembre de la même année, le Roi Très-Chrétien a fait notifier à Sa Majesté Britannique, qu'il venait d'accepter la Constitution décrétée par

l'Assemblée Nationale. Sa Majesté a répondu par l'expression de nouveaux souhaits pour le bonheur des parties contractantes, qui venaient de se lier l'une à l'autre sous la foi d'un nouveau serment.

Au mois de Juin 1792, la France a déclaré la guerre à l'Empereur. Le Roi Très-Chrétien a fait & réitéré, par son Ambassadeur, les plus vives instances auprès de S. M. B. pour qu'elle persistât dans ses dispositions amicales, & ne grossît point le nombre des ennemis de la France : S. M. a été remerciée par le même Ambassadeur des *sentimens d'humanité, de justice & de paix, si bien manifestés dans sa réponse*, ainsi que dans la *Proclamation Royale qu'elle avait publiée en conséquence.*

Note de M
Chauvelin,
18 Juin 1792

Sûr des dispositions personnelles de S. M., le Roi des Français l'a fait prier *d'employer ses bons offices, & même l'influence de sa position*, pour diminuer le nombre des ennemis de la France, & empêcher qu'*aucune assistance leur fût donnée, par ses alliés, directement ou indirectement.* L'Ambassadeur Français a fait valoir, à l'appui de cette demande, *l'équilibre de l'Europe, l'indépendance des divers Etats, la paix générale menacée & compromise.* Sans doute les mêmes *sentimens* qui avaient déterminé S. M. B. à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, devaient également la porter à respecter les droits & l'indépendance des autres Souverains ; & c'est ce qu'elle a positivement & franchement déclaré à cette époque ;

Ibid.

Note de Lord
Grenville, en
réponse à celle
de M. Chau-
velin, du 18

mais en même temps, elle a non moins positivement offert l'*intervention* qu'on lui demandait *de ses conseils & de ses bons offices, si elle étoit désirée par toutes les parties intéressées.* En attendant, S. M. se vouait à la plus stricte neutralité ; parmi ses alliés, les plus intimes ont embrassé le même système, & l'ont aussi scrupuleusement observé.

S. M., pénétrée d'affection pour le Roi Très-Chrétien, d'estime pour ses vertus, & d'intérêt pour ses malheurs, n'a pu voir, sans une grande inquiétude, les dangers qu'il avait courus dans la journée du 20 Juin : mais elle a appris en même temps que son courage & sa bonne conscience l'avaient préservé au milieu du péril. Elle a vu bientôt les autorités constituées, les Communes des villes & des campagnes, presque tous les corps administratifs, en un mot, soixante & sept départemens, sur quatre-vingt-trois, environner le Trône de leurs loyales adresses ; protester de leur fidélité au Monarque Français ; le remercier de sa fermeté, lui offrir leurs cœurs & leurs bras ; dévouer à l'infamie & à l'exécration cette journée funeste ; solliciter enfin, au nom de la Constitution & de la Nation, la punition de ceux qui avaient, ou médité, ou exécuté, ou toléré cet attentat. Sa Majesté n'a pas été dans la nécessité pénible de sortir de la route qu'elle s'était tracée ; elle a, au contraire, pendant quelques instans, espéré, pour la France, le retour de cette tranquillité intérieure, que la paix extérieure eût bientôt suivie.

Malheureusement cet espoir a été de courte durée ; de nouveaux germes de discorde ont été semés ; leur développement a été aussi rapide, qu'effrayant : les événemens se sont pressés, les désastres se sont multipliés, & l'Europe a vu éclore la journée du 10 Août.

Tout ce qui, le 21 Juin, avait été la *Nation*, ne l'a plus été le 11 Août ; & ceux qu'à la première époque on avait appelé *des rebelles*, à la seconde se sont dits le *Gouvernement*. Municipalités, départemens, juges-de-peace, tribunaux, jusqu'à la constitution ; cette constitution qui, vingt-cinq jours auparavant, avait encore été jurée solennellement ; tout a disparu avec le Roi.

Alors S. M. B. a dû rappeler son Ambassadeur ; elle l'avait envoyé au Roi des Français, & ce Roi était dans les fers ; il ne pouvait résider qu'auprès d'un Gouvernement, & telle chose qu'un Gouvernement n'existait plus en France. Ceux-là même qui, la veille du 10 Août, s'étaient unis pour renverser le Trône, le lendemain s'étaient divisés pour en disputer les dépouilles. Dans cette perpétuelle instabilité entre tous les partis qui, depuis trois ans, déchiraient le royaume, & qui, selon qu'ils étaient vainqueurs, ou vaincus, s'appelaient tour-à-tour la *Nation*, & la *Faction*, à quel signe S. M. pouvait-elle reconnaître celui qui avait réellement le droit de s'appeler le *Peuple Français* ?

S. M. a témoigné la douleur profonde dont son cœur était affecté par tant de tragiques événemens. Eh ! quel cœur assez barbare eût pu s'y montrer insensible ? En admettant même qu'on pût balancer entre les deux causes, la douleur n'était-elle pas partout ? Chacun n'avait-il pas ses pertes à déplorer ? Le sang n'avait-il pas coulé de part & d'autre ? En s'efforçant même de croire que les vaincus avaient été agresseurs, n'y avait-il pas eu un tel abus de la victoire, que les guerres les plus féroces, dans les siècles les plus barbares, pouvaient à peine en offrir l'exemple ? La France, frappée dans une de ses parties, n'était-elle pas menacée dans toutes ? Une Nation également brave & loyale, la Suisse entière n'était-elle pas dans le deuil ? Ce deuil n'était-il pas celui de l'Europe ? Craindre & gémir à cette époque, n'était-ce pas s'unir à tous les sentimens, parler tous les langages ?

A l'expression d'une douleur profonde, Sa Majesté a réuni le témoignage d'un intérêt pressant pour le Roi Très-Chrétien, pour sa Royale Famille, pour leur sûreté, pour leur dignité ; elle a annoncé l'indignation générale qu'exciterait un attentat dont on voudrait les rendre victimes ; elle a fait pressentir qu'un tel événement ferait nécessairement violence à ses dispositions amicales. Qui osera dire que cette déclaration ne fût pas un devoir pour S. M. ? Quel Roi, quel Peuple, pourvu qu'il soit juste & généreux,

peut n'être pas entraîné par le plus vif de tous les intérêts, en voyant tant de probité, tant de courage, tant de vertu, tant de jeunesse, & tant de malheur ? Quel homme revêtu d'un pouvoir quelconque, peut ne pas se croire obligé de le déployer tout entier pour prévenir une si horrible injustice ? Qu'importe le nombre de ceux qui veulent la commettre ? Est-ce pour la force contre la faiblesse, ou pour la faiblesse contre la force, qu'il est beau de s'armer ? S. M. B. ne craint pas d'en appeler à tous les cœurs Français ; elle est bien sûre que, même actuellement, la grande majorité applaudirait à sa déclaration. Si les consciences pouvaient se révéler, elle en appellerait à ceux-là même qui se montrent le plus acharnés à la perte du Roi Très-Chrétien ; on verrait que le probe & infortuné Louis XVI n'a peut-être pas un seul ennemi personnel, & que le Roi n'est haï qu'en haine de la Royauté, par ceux qui ont osé la détruire, qui désespèrent de la remplacer, & qui tremblent de la voir renaître.

Mais, même au milieu de ces déclarations éventuelles, S. M. a renouvelé ses assurances de paix ; & quand elle a permis que son Ambassadeur vît une fois les dépositaires équivoques d'un Gouvernement provisoire, elle l'a chargé de leur déclarer qu'elle persistait à vouloir observer une entière neutralité entre la France & les Puissances qu'elle combattait.

Les actions ont été conformes aux discours ; les Français ont joui, dans les Etats de Sa Majesté, de tous les avantages que leur promettaient les traités : tous y ont été reçus, quelles que fussent leurs opinions, & même leurs projets. La sûreté, la liberté, la propriété d'aucun n'y a été violée, ni son industrie entravée. Pour le commerce, pour des approvisionnemens en vivres, chevaux, armes, ils ont trouvé toutes les facilités, peut-être trop ; car, parmi les armes, il y en a eu d'un genre plus que suspect. Enfin, jusqu'à ce moment, le Roi n'a encore rien dit, ni rien fait, à l'égard de la France, en quoi il n'ait parlé, ou agi comme un voisin bon, amical, & même indulgent.

Comment a été payé, de la part du Gouvernement Français, cette conduite de S. M. ?

Tant que Louis XVI a été sur le trône, S. M. a reçu de lui le juste retour qu'elle avait droit d'en attendre. Le malheureux Louis XVI aimait à compter sur l'affection de S. M. ; & peut-être s'est-il reproché, plus d'une fois, la guerre aujourd'hui si funeste au Continent Européen, dans laquelle d'imprudens Ministres avaient entraîné sa jeunesse.

Depuis la détention scandaleuse sous laquelle Louis XVI & toute sa famille gémissent depuis quatre mois, il n'est pas d'injure, excepté celle d'une guerre ouverte, qui du moins eût été plus franche, à laquelle
le

le Gouvernement Français ne se soit porté envers S. M.

Son Ambassadeur a été soumis à des refus, à des formes, à une inquisition incompatibles avec le respect dû au caractère de Représentant de S. M.

Ceux de ses sujets qui étaient alors en France, n'ont pas eu la liberté de quitter, quand ils l'ont voulu, une terre où la vie des hommes était livrée à la fureur arbitraire & capricieuse du premier meurtrier, qui souvent même, frappant sans colère & sans objet, se faisait un jeu de l'affassinat.

Il en est qui ont été tenus en chartre privée ; il en est qui ont été enlevés la nuit au milieu de leur sommeil, & traînés dans les prisons, lorsque les massacres du 2 Septembre étaient déjà résolus : ils ont réclamé vainement la qualité de sujets de S. M. B. ; & ils n'ont dû leur salut qu'au hasard des circonstances.

Deux ont été massacrés.

Des Sociétés entières de Sujets Britanniques ont été obligées, pour se dérober à la mort, d'abandonner des maisons qu'elles possédaient en France, qu'elles y avaient acquises, ou construites, de leurs fonds, & dans lesquelles, sous la protection de S. M. B., sous la sauvegarde des traités, au nom de la liberté de

conscience, proclamée par la France elle-même, elles suivaient paisiblement leurs études, & exerçaient religieusement leur culte.

Des voyageurs Anglais ont été arrêtés, insultés, menacés.

Des femmes ont été mises sous la garde de fusiliers, d'autres dépouillées ; il y en a qui ont essuyé des outrages pires que la mort.

Des propriétaires qui, aux termes des traités, & même de la Constitution Française, pouvaient posséder, acquérir, & contracter en France, ont été rangés parmi ce qu'on appelle les *Emigrés*, parce qu'ils étaient revenus dans leur patrie originelle, & au sein de leur famille ; leurs biens ont été saisis, leurs revenus pris, & le fonds mis en vente.

Enfin, ces injures partielles, dont quelques-unes tout au plus peuvent s'attribuer au hasard, ont été comblées par une injure générale, volontaire & déterminée, la plus sensible au cœur de S. M., puisqu'il s'agit du bonheur de tous ses sujets ; la plus criante, puisque, pour la commettre, il a fallu braver toutes les notions du juste & de l'injuste, violer tout ce qui, depuis l'existence des sociétés, avait paru sacré, & renverser tout ce que la morale & la raison universelle avaient érigé en loix des nations.

Nobles & fidèles Bretons, c'est à vous que S. M. veut adresser le récit des sollicitudes qui ont agité son cœur, & des dangers dont il a voulu vous préserver. Il faut que vous le sachiez tous : on a formé, on a entrepris, on s'est cru au moment de consommer le projet de mettre toutes nos loix en pièces, d'anéantir cette Constitution, ouvrage fortuné de vos glorieux ancêtres, & qui, depuis un siècle, vous a élevés au premier rang des plus grandes, comme des plus opulentes Nations.

Ceux qui ont profané leurs temples, blasphémé leur Dieu, fait autant de martyrs parmi eux, qu'ils y ont vu d'hommes religieux, ceux-là n'ont pu supporter cette élévation & cette pureté d'ame, qui vous font reconnaître, pour premier fondement de votre morale, votre respect & vos devoirs envers la Divinité.

Ceux qui ont chargé de fers, d'outrages & de supplices un Roi débonnaire, toute sa Royale Famille, des femmes, des enfans ; ceux-là se font indignés de l'union qu'ils voient établie entre un peuple sage, qui chérit un Gouvernement éprouvé ; entre un peuple loyal, qui croit à la sainteté des sermens ; entre un peuple bon, qui paie la bienveillance par l'affection ; & un Souverain, qui ne règne que par la loi, qui ne veut être puissant que pour vous rendre heureux, qui place sa grandeur dans votre liberté, & son bonheur dans votre amour.

Ceux qui ont violé, incendié, ravi toutes les propriétés, qui ont détruit la ressource du pauvre en dévorant la fortune du riche ; qui, après avoir ôté le pain à l'indigent, ont fini par le rendre rare, même pour l'homme aisé ; qui ont couvert la France de prisons, de gibets, de ruines, de carnage ; ceux-là ont détesté un pays, où le propriétaire, sans méfiance, passe des jours heureux, & des nuits tranquilles ; où l'homme industrieux marche à la fortune par la voie de l'honneur ; où l'artisan a du travail, & le pauvre, des secours ; où la loi seule, & une loi incorruptible, peut priver un homme de sa liberté ; où il ne peut être frappé que par le glaive de la justice, qui le frappe encore à regret.

Ceux qui, en ayant sans cesse à la bouche les mots de *liberté* & d'*égalité*, ont introduit l'esclavage le plus insupportable, & la plus monstrueuse inégalité ; qui ont puni de mort des opinions, & ont été chercher l'opinion jusques dans le secret des pensées & des écrits ; qui ont mis dans la balance de la justice autant de poids différens, qu'ils jugeaient de différentes personnes ; qui ont toujours honoré, toujours absous, toujours récompensé les assassins & les brigands ; toujours insulté, toujours condamné, toujours immolé les hommes de bien & les propriétaires : ceux qui les premiers ont offert à l'univers le scandale de destituer, d'emprisonner, d'égorger les Juges fidèles à la Loi ; ceux qui, en plein tribunal, ont voulu massacrer un *Jury*, parce qu'il venait d'absoudre un accusé ; qui

ont replongé dans la prison, avec l'aide d'un Juge inique, l'homme qu'une sentence venait de déclarer innocent ; qui ont été chercher un autre *Jury* pour le déclarer coupable, & qui ont trouvé plus simple de le massacrer, sans attendre même le nouveau *Verdict* : ceux là n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une Contrée, où la liberté du sujet n'a d'autre borne que celle qui a été posée par la loi, c'est-à-dire, par sa propre volonté ; où l'asyle de la pensée est inviolable ; où l'opinion ne peut se transformer en délit ; où l'erreur est pardonnée, & où il ne peut y avoir de crime que dans les actions. Ils n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une Contrée où la véritable *égalité* est dans toute sa plénitude, c'est-à-dire, où il n'y a pas un seul homme vivant, s'il est né dans le pays, qui avec des talens, des vertus, & des services, ne puisse parvenir aux premières places, & atteindre les premiers honneurs ; où le terme d'*homme nouveau* est inconnu ; où la vie, la liberté, la propriété de l'homme le plus obscur, sont autant comptées, que celles du personnage le plus éclatant ; où le premier Pair des trois Royaumes, & le plus humble artisan, pèsent autant dans la balance de la Justice. Ils n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une Contrée où la Loi est adorée, & où, depuis plusieurs générations, on ignore ce que c'est qu'un juge prévaricateur, un jury corrompu, un magistrat outragé, un accusé indéfendu, & un innocent condamné.

Enfin, ceux qui ont anéanti leur commerce, qui de leurs brillantes colonies ont fait un monceau de cendres détrempées de sang, qui ont chassé une moitié de leur numéraire, qui, n'osant s'en fier à eux-mêmes, ont enfoui l'autre moitié, qui l'ont remplacé par des papiers frauduleux, par une fausse monnaie, que bientôt l'hypothèque de la France entière ne suffira peut-être pas à couvrir ; ceux, pour tout dire en un seul mot, qui, sans religion, sans mœurs, sans loix, sans gouvernement, ont détruit, en quatre ans, l'ouvrage de quatorze siècles, & ont conduit leur misérable patrie à l'Anarchie, à la guerre au dedans & au dehors, à la banqueroute & à la famine ; ceux-là ont envié & maudit l'immensité de votre commerce, la prospérité de vos Colonies, l'amortissement de votre dette, la diminution de vos charges, vos trésors, votre crédit, votre abondance, vos loix, vos vertus.

Sur cette Terre de Justice & de Paix, ils ont envoyé un essaim d'hommes pervers, chargés d'attirer sur nous tous les fléaux dont ils avaient accablé leur propre pays : ces hommes se sont distribués dans les différentes parties de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, & jusques dans les Colonies Britanniques. Une hiérarchie sacrilège a été instituée parmi ces apôtres de discorde & de crime ; chaque conciliabule a connu un chef, qui lui-même en avait plusieurs sous lui. Chacun dans sa proportion a été largement soudoyé, non-seulement pour lui, mais encore pour avoir de quoi corrompre ou solder les hommes simples,

passionnés, méchans, ou criminellement ambitieux, qui dans la Nation la plus sage, & sous le Gouvernement le plus juste, sont encore trop nombreux. Tous les chefs correspondaient entre eux ; des émissaires allaient sans cesse d'un endroit à l'autre, semant des libelles incendiaires, & des exhortations perfides : ils retournaient en France rendre des comptes ; ils revenaient en Angleterre rapportant de nouvelles instructions & de nouveaux fonds. Ainsi les Administrateurs actuels de la France, ces hommes qui ont dévoré six milliards en trois ans, qui dépensent 1800 millions dans une année, quoiqu'ils n'en imposent que 600, & n'en aient perçu, la dernière année, que 187—ces hommes, au lieu de chercher les moyens de procurer quelque paix, & de créer quelque ressource à leur pays en détresse, achevaient de l'épuiser, & augmentaient encore la misère du peuple Français pour bouleverser l'Angleterre, comme ils avaient bouleversé la France.

Bretons, regardez autour de vous ; voyez vos maisons, vos campagnes, vos villes, vos manufactures, vos ports ; parcourez en idée tout l'Empire Britannique ; portez ensuite vos regards sur la France : comparez ce que vous êtes, & ce qu'on vouloit que vous devinssiez.

S. M. a su positivement tous ces faits ; elle a connu tous les chefs, les agens, les sociétés, les correspondans, les émissaires, les époques des conciliabules, des voyages, des résolutions.

Elle a su qui d'entre eux avaient des lettres de crédit indéterminées ; qui d'entre eux étaient payés à tant par mois, par semaine, par jour. Elle a su que le projet avait été formé de s'emparer de la Tour, de piller l'Arsenal qu'elle renferme, de forcer les prisons, de se porter sur les maisons des propriétaires, & sur les offices publics ; en un mot, d'abattre d'un seul coup toutes les branches de la Constitution. Elle a su que l'exécution du projet avait été proposée pour le Samedi 1^{er} Décembre, ou pour le Lundi 3. Elle a vu le modèle des poignards qui devaient armer les séditieux, & qui a été trouvé chez un Français. Elle a su où vingt milliers de fer étaient tout préparés pour être façonnés en piques en 36 heures.

Elle a su quel membre de la Convention Nationale de France, trouvant les complots trop lents, avait écrit à un des agens, que *ce n'était pas ainsi qu'on travaillait, & qu'il ne gagnait pas l'argent de la république.*

Elle a su quels autres membres de la Convention Nationale avaient rédigé un plan pour armer & soulever vos Nègres, perdre les Colonies Anglaises ; en un mot, pour *bouleverser l'Angleterre à quelque prix que ce fût.*

Elle a su quel émissaire, après n'avoir séjourné à Londres que 24 heures, était parti pour La Haye, avec la mission de *bouleverser la Hollande.*

Elle

Elle a fu quel autre émissaire a écrit en France vers le milieu de Novembre, promettant que *l'insurrection allait éclater à Londres* ; & a écrit ensuite, vers le milieu de Décembre, *qu'il n'y avait plus d'espoir pour l'instant*.

Elle a fu qui, d'entre les chefs, a averti ses agens que, *la première tentative ayant échoué, il fallait bien prendre garde, avant de se déterminer à la seconde*.

Elle a fu le nom & le nombre des canonniers Français qui, ne pouvant plus être employés, en Angleterre, à un complot avorté, ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande, le Lundi 17 Décembre dernier : elle a fu quel chef les a contremandés & renvoyés en France, où il est retourné lui-même.

Que le Conseil exécutif provisoire de France renie l'action du Gouvernement Français dans cette horrible machination, ce n'est qu'une équivoque qui ne vaut même pas qu'on s'y arrête. On fait bien que ce n'est pas là qu'est la puissance ; & que si quelques membres de ce Conseil sont individuellement initiés aux mystères politiques des hommes en pouvoir, collectivement le Conseil Exécutif n'est qu'un instrument servile.

Mais on s'est cru tellement sûr du succès, qu'à Paris on a levé le masque. Dans la séance du 28 Novembre, plusieurs individus se disant sujets Britanniques, ont paru à la barre de l'assemblée dite

Convention nationale; ils venaient blasphémer la Constitution Britannique : ils annonçaient que, *peut-être dans un tems très-court*, elle n'existerait plus : ils se vantaient d'être rebelles à leur Roi, & à leur Patrie; & la Convention les a couverts d'applaudissemens ! Le Président, qui leur a répondu, renchérissant encore sur leur coupable démençe, a osé inviter tous les Sujets de la Grande-Bretagne à se révolter contre les Loix de leur Pays, contre le Roi & le Parlement ; il a osé dire que la *Royauté était expirante*, & qu'un feu dévorant allait consumer le Trône ; & de nouveaux applaudissemens se sont fait entendre !

Et cet Acte de Trahison d'une part, cet Acte d'Hostilité de l'autre, il a été décrété que l'impression leur donnerait le caractère le plus solennel, & la publicité la plus étendue !

Nobles & fidèles Bretons, voilà comment votre Roi a été récompensé de sa Fidélité aux Traités, de la Générosité qui lui a fait dédaigner la Vengeance, de la Modération qui lui a fait refuser la Victoire ; du respect qu'il a eu pour le malheur ; des vœux qu'il a formés pour le salut des Français : voilà comment vous avez été récompensés de votre intérêt, de votre bon voisinage, de vos secours, de votre impartiale Hospitalité.

Voilà, en promesses si solennellement réitérées par l'Ambassadeur Français, voilà *ce respect que le Peuple*

Français devait montrer, dans tous les tems, pour les Loix, les usages, & toutes les formes des Gouvernemens établis dans les pays qui ne l'auraient point attaqué. Voilà ce désaveu qu'il prononçoit d'avance, cette sévérité qu'il s'engageait à exercer contre tous ceux de ses agens qui, dans les Cours étrangères & amis, oseraient un seul instant se départir de ce respect, soit en fomentant, soit en favorisant des insurrections contre l'ordre établi, soit en s'immisçant, de quelque manière que ce fût, dans la politique intérieure de ces Etats, sous prétexte d'un prosélytisme qui, exercé envers des Puissances amies, serait une violation réelle des droits des Nations.

Note officielle, remise par M. Chauvelin, 12 Mars 1791.

Certes, si Sa Majesté voulait déployer toutes ses Forces, appeler à Elle, au nom de la Constitution, tous ses fidèles Sujets, & tirer une vengeance éclatante de tant d'offenses & de tant de parjures ! jamais guerre ne fût plus juste, ni plus nationale.

Jamais guerre, d'un autre côté, ne dût être moins longue, moins dispendieuse, & plus fortunée.

Ce qui reste des Colonies Françaises, fatigué de révoltes, d'incendies, & de massacres, se prosternerait devant le Pavillon Britannique abordant leurs côtes, & leur apportant ce qu'ils ne connaissent plus depuis si long-tems, la paix & des loix.

Les établissemens Français en Asie tomberaient à la première sommation faite au nom du Roi de la Grande-Bretagne.

Les Flottes de S. M., réunies à celles de ses anciens Alliés (& peut-être il s'en présenterait de nouveaux) fermant à la fois tous les ports de France, obligeraient le Gouvernement Français de céder enfin à la justice, à la raison, sous peine de voir sa marine s'anéantir, ses ports s'encombrer, & la famine l'assiéger.

Ces Puissances coalisées, auxquelles S. M. avait si constamment refusé de se joindre, ranimées par une si importante diversion, seraient bientôt délivrées de ces armées Françaises qui manquent de tout au milieu de leurs brigandages; de ces armées, aussi terribles pour le pays qui les a levées, que pour ceux qui les ont reçues, & dont le Gouvernement Français craint encore plus la rentrée, qu'il n'a joui de leurs conquêtes,

Mais S. M. ne se croirait pas juste de voir la Nation Française dans les factieux par qui elle est ou opprimée, ou abusée; de voir une Nation jusqu'ici renommée par des vertus brillantes & des mœurs douces, dans des associations criminelles & féroces, dans un assemblage d'hommes sans aveu & sans patrie, au milieu desquels vient se réfugier quiconque, dans le pays qui l'a vu naître, a encouru le mépris de

ses concitoyens, ou la vindicte des Loix. Il en coûterait au cœur de S. M. de prendre une mesure qui, par le malheur de la nécessité, envelopperait des innocens dans le sort des coupables, & ne permettrait pas de distinguer, du moins dans les premiers instans, ceux qui ont mérité d'être punis, ceux qui doivent encore être plaints, & ceux qui sont dignes d'être secourus, ou qui ont droit à être vengés.

Rassurée d'ailleurs sur les dangers pressans, par le courage & la loyauté de ses fidèles sujets, par leur ardeur à se rallier autour de la Constitution, par les témoignages si doux & si multipliés de leur attachement à la personne du Roi, à sa Famille, & à son Gouvernement ; sure qu'il n'y a plus rien à craindre, en ce moment, pour la félicité du Peuple Anglais, S. M. peut encore essayer, avec le Gouvernement Français, la voie de la justice & de la modération.

S. M. déclare de nouveau qu'elle veut s'abstenir de toute intervention dans le gouvernement intérieur de la France. Elle ne prétend pas contester à une Nation, le droit de se donner des loix. Eh ! plutôt à Dieu que ce droit eût déjà été exercé dès long-temps ! Qu'il le soit enfin ; que dans la France on voie clairement ce qui s'appelle une Nation, & ce qui s'appelle des Loix ; & S. M. ne refusera de contracter avec elle aucun des rapports politiques qui existent entre les différens Peuples de l'Europe.

La France est inquiète pour ses subsistances, & elle n'a que trop lieu de l'être : S. M. lui offre tous les secours qui peuvent dépendre d'elle, & lui permet dans ses Etats tous les genres de traités & d'approvisionnement qui n'iront pas au détriment de ses propres Sujets, à qui elle se doit avant tout.

Les Colonies Françaises sont réduites à la situation la plus déplorable : S. M. offre au Gouvernement Français, une fois constitué, de se concerter avec lui pour ramener l'ordre dans ces contrées autrefois si prospères : c'est ainsi qu'il convient au Monarque, & au Peuple Anglais, de se venger.

La France est en guerre avec une moitié de l'Europe ; ses victoires même l'appauvrissent, & rendent son nom odieux ; l'Ambassadeur Français avait réclamé l'intervention conciliatrice de Sa Majesté : S. M. répète qu'elle ne refusera pas sa médiation, si toutes les parties la désirent.

Mais quand le Roi est si modéré, il faut qu'on soit juste avec lui : il est des conditions que S. M. met à toutes ces offres, & desquelles il ne lui est pas permis de se départir.

S. M. dédaigne de demander satisfaction, soit des émissaires qui sont venus prêcher la sédition dans ses Etats, soit du Président de la Convention Nationale,

qui a osé faire, & à la dignité de S. M., & à la loyauté de la Nation Britannique, une insulte sans exemple parmi les Peuples civilisés. Leur punition sera l'impuissance de leurs efforts, & le spectacle si tourmentant pour eux, d'un Roi & d'un Peuple indissolublement unis par une affection réciproque au sein de leur inébranlable Constitution.

Mais l'Ambassadeur Français, *au nom du Peuple Français*, avait donné au Roi *l'assurance formelle que tout ce qui intéressait les droits de S. M. B. serait l'objet de l'attention la plus particulière. Et la plus scrupuleuse.* Les droits de S. M., & ceux de ses Sujets, sont uns ; les premiers n'existent que pour protéger les autres : ces droits ont été & sont journellement violés en France.

L'Ambassadeur Français avait *déclaré au Roi que les droits de tous les Alliés de la Grande-Bretagne qui n'auraient point provoqué la France par des démarches hostiles, seraient non moins religieusement respectés.* Les Hollandais ont observé une neutralité aussi scrupuleuse que celle gardée par S. M., & ils sont attaqués dans leurs *droits* les plus positifs par l'ouverture de l'Escaut, & par des manœuvres tramées dans l'intérieur de leur pays.

Note de M.
Chauvelin.

L'Ambassadeur Français avait invoqué auprès du Roi les *traités* ; & au mépris de ces traités, qui per-

mettaient aux Sujets des deux Nations d'aller librement d'un royaume à l'autre, même sans passe-port, on a confisqué les biens, on a pros crit la tête des Français paisibles qui voyageaient en Angleterre, comme si c'était un crime digne de mort de poser le pied sur le sol Britannique. L'on a trouvé que ce n'était pas encore assez, & l'on a été jusqu'à donner à ce Décret, réellement incroyable, un effet rétroactif.

L'Ambassadeur Français avait invoqué auprès du Roi, *l'équilibre de l'Europe*, & par-tout cet équilibre est détruit ; *l'indépendance des divers Etats*, & par-tout cette indépendance est violée ; la *paix générale menacée, compromise*, & c'est la guerre générale que le Gouvernement Français déclare à tous les Gouvernemens de l'Europe !

Il avait été proclamé, au nom de la Nation Française, qu'elle renonçait aux conquêtes : l'Ambassadeur Français avait protesté à S. M. que *quel que fût l'événement de la guerre présente, la France, religieusement fidèle à sa Constitution, repoussait toute idée d'aggrandissement, & conserverait ses limites actuelles*. Cependant des armées Françaises ont envahi de toute part le territoire de Prusse, qui, non-seulement n'avaient pas attaqué la France, mais qui même n'avaient pas songé à se défendre contre elle. Ses limites ont été reculées, & elle a déclaré des régions entières réunies à sa domination.

Note de M.
Chauvelin,
2 Mai 1792.

Il avait été proclamé, au nom de la Nation Française, que le respect des propriétés était la première base de sa nouvelle Constitution. L'Ambassadeur Français assurait que *jamaïs la France n'avait songé à refuser justice aux Princes d'Allemagne possédés sur son territoire.* Ibid. Cependant le système de lever des contributions a remplacé celui d'offrir des indemnités : les armées Françaises ont traité, non-seulement les Princes, mais les habitans de Worms, de Mayence, ceux même de Francfort, comme la Législature Française traite ceux qu'elle nomme émigrés.

Enfin, & c'est-là ce qui importe aujourd'hui, il avait été proclamé, au nom de la Nation Française, que la Personne du Roi était inviolable & sacrée. L'Ambassadeur Français appelait du nom de *pitié outrageante pour le Roi des Français*, l'intérêt qui faisait craindre pour sa personne, & armer pour son salut. Cependant une troupe de parjures & de meurtriers a emprisonné, au nom de la Nation Française, le Roi & toute sa Famille. Ceux qui ont voulu l'assassiner, prétendent le juger !.... D'abord ils l'ont accusé d'avoir conspiré le 10 Août, & d'avoir voulu renverser la Constitution ; ensuite ils se sont vantés à leur tribune, d'avoir été les conspirateurs, d'avoir tramé, entre eux, ce complot du 10 Août : ils ont cité les lieux où ils avaient déterminé leur projet, les moyens qu'ils avaient employés pour y parvenir ; les décrets par lesquels ils avaient ôté au Roi tous ses défenseurs,

ceux par lesquels ils avaient livré l'intérieur de son Palais à la merci des brigands. Ils ont cité une première époque à laquelle leur conjuration avait dû s'exécuter, les raisons qui l'avaient fait différer jusqu'au 10 Août, & l'instant où, dans la nuit, ils avaient fait sonner ce tocsin, funèbre pour tant de milliers d'hommes; ils ont rivalisé avec acharnement à qui s'attribuerait la plus grande part de cette journée; & on les a entendu se disputer les uns, à qui avait tramé le plus de complots; les autres, à qui avait commis le plus d'affassinats. Ils ont avoué que *les hommes du 2 Septembre étaient les mêmes que ceux du 10 Août*. Ils ont avoué que le quatorze Juillet, quand ils renouvelaient solennellement, à l'autel de la patrie, le *serment de maintenir la Constitution*; que le 7 Juillet, quand ils juraient de *dévouer à l'exécration les Républicains & les ennemis de la Constitution*; que le 1^{er} Octobre, c'est-à-dire, dès le premier jour de leur Session, lorsque chacun d'eux, individuellement, montant dans la tribune, &, la main levée vers le Ciel, articulait le serment de *mourir pour cette Constitution*, par laquelle seule ils existaient, & *de la maintenir de tout son pouvoir*, alors ils juraient tous, intérieurement, de renverser cette Constitution. Et voilà qu'oubliant tous ces aveux, ils prétendent encore condamner leur Roi pour avoir conspiré le 10 Août, & avoir voulu renverser la Constitution! Ils le tiennent pour convaincu; ils ont enlevé ses papiers sans aucune formalité, pour se laisser le moyen de soustraire, d'ajouter, de falsifier à leur gré; ils sou-

lèvent ces 48 Sections de la Capitale, qui ne souffrent pas la présence d'un homme de bien, qui, dans la nuit du 10 Août, formaient en tout 492 hommes, & s'intitulaient *le Peuple Français*. Ils bravent le véritable Peuple, qui, dispersé, désarmé, sans lien, sans organe, & sans chef, pleure en secret le malheur de son Roi, & se sent frappé des mêmes coups que lui.

S. M. B. remet à s'expliquer sur tous les autres griefs qu'elle vient d'indiquer ; elle se borne, dans ce moment, au dernier, le seul pressant, le seul sacré, tant qu'il ne sera pas rempli, le salut du vertueux & infortuné Louis XVI. Elle aime à croire que, même parmi ceux qui gouvernent actuellement son royaume, le plus grand nombre la bénira d'épargner à la Nation Française le plus horrible des parricides, la plus criante des injustices, un désespoir éternel, & une tache indélébile.

S. M. déclare donc, soit au Conseil Exécutif Provisoire, soit à la Convention Nationale, en un mot, à tout Corps, & à tout individu, dans lequel repose, en France, le pouvoir, que la première condition que le Roi d'Angleterre, & la Nation Britannique, mettent à l'oubli des offenses qui leur ont été faites, c'est que le Roi Louis XVI, la Reine son épouse, & toute sa Royale Famille, soient mis en liberté, & conduits jusqu'au port, où un escadre de S. M. B. les recevra, pour les transporter dans l'asyle qu'une Nation généreuse & hospitalière s'honorera de leur offrir.

Déclarant S. M. que, si aucun attentat était commis contre aucun membre de cette Famille, bien plus sacrée encore par ses vertus & par ses malheurs, que par sa dignité ; alors S. M. jure, à la face du Ciel, qui protégera une cause si sainte, de se joindre, avec toutes ses forces, à toutes les parties qui seront intéressées à tirer vengeance d'un si exécrationnable forfait. S. M. jure de déployer, avec elles, tout son pouvoir pour aider la France asservie, à se délivrer du joug sanglant que lui imposent des factieux désavoués & détestés par la grande majorité de la véritable Nation Française. S. M. jure enfin d'être la première à provoquer le concert de toutes les Puissances, pour qu'aucun asyle sur la terre ne soit accordé à ces meurtriers des Peuples & des Rois, qui auront mérité d'être proscrits par le genre humain.

